

LES BIENS DU SEMINAIRE

Nous continuons aujourd'hui l'étude commencée dans notre dernier numéro au sujet des biens du Séminaire et, comme dans notre précédent article, nous basons nos renseignements sur les chiffres et les documents officiels.

Quelle est la richesse du Séminaire ?

Nous avons vu que le Séminaire était maître et seigneur de la Seigneurie de Montréal, de celle des Deux-Montagnes, et de celle de Saint Sulpice, en vertu de l'acte 3 et 4 Victoria, Ch. 30, avec certaines obligations morales, sociales, et religieuses que nous avons décrites.

Les obligations financières étaient les suivantes :

(3) Le Séminaire était tenu de commuer.

(5) Le taux de la commutation était de un douzième.

(7) Les fonds provenant des commutations pouvaient rester en rente constituée.

(8) La commutation éteignait tous les droits.

(13) L'argent devait être placé en fonds publics et autres valeurs.

(ss. 2) Pas plus de \$120,000 ne pouvaient être placés en propriétés de rapport.

(ss. 3) Le reste devait être appliqué aux obligations de la corporation ou placé en propriétés ne rapportant pas de revenu.

Voici les principales conditions financières qui furent complétées par l'Acte relatif à la tenure seigneuriale.

C'est à l'aide de ce document que nous allons nous efforcer d'établir aussi exactement que possible la fortune du Séminaire, laissant de côté tout calcul fantaisiste.

D'abord, le Séminaire a reçu par voie de la Commission de Règlement de la tenure seigneuriale les sommes suivantes :

LODS ET VENTES.

Ile de Montréal	\$217,301.87
(en dehors de la ville)	
Lac des Deux-Montagnes	94,987.29
Seigneurie de St-Sulpice	64,430.96

	\$376,720.12

CENS ET RENTES.

Ile de Montréal (en dehors de la ville).....	\$47,033.25.
Lac des Deux-Montagnes.....	62,425.83
Seigneurie de St Sulpice.....	48,562.00
	<u>\$ 158,021.08.</u>

Ceci n'est que la bagatelle, le gros de la fortune du Séminaire provient des commutations dans la Cité de Montréal.

D'après les renseignements que nous possédons, il reste encore à peu près 25 pour cent de la Cité de Montréal qui n'est pas commué mais qui sera fatalement, forcément, commué.

L'évaluation actuelle de la cité est de \$146 000,000 d'après les derniers chiffres.

Il reste donc encore entre les mains du Séminaire à commuer \$34,500,000, des propriétés, qui commuées à 1-12 représentent un capital de

\$2,875,000

Maintenant, quelles sommes le Séminaire a-t-il déjà reçues pour commutations ?

La première évaluation de Montréal dont nous trouvons la trace à l'Hôtel-de-Ville date de 1868 et donne comme valeur de la propriété urbaine \$45,453,920, la dernière évaluation est \$146,000,000.

Pour être juste, et puisque la commutation s'est faite successivement, nous prendrons la moyenne de ces deux chiffres pour établir la valeur de la propriété qui a été commuée par le Séminaire.

Retranchons d'abord de la dernière évaluation le chiffre 25 par cent non commuées, soit \$34,500,000, il nous reste \$111,500,000.

La moyenne entre \$111,500,000 et \$45,453,920 est de \$78,477,000.

La commutation de 1-12 sur ce chiffre donne

\$6,540,000.

Ainsi, en ne tenant compte que de l'indemnité de tenure seigneuriale et des commutations dans la Cité de Montréal à percevoir ou perçues le Séminaire a touché, ou possède, comme nous pouvons le constater chiffres en mains